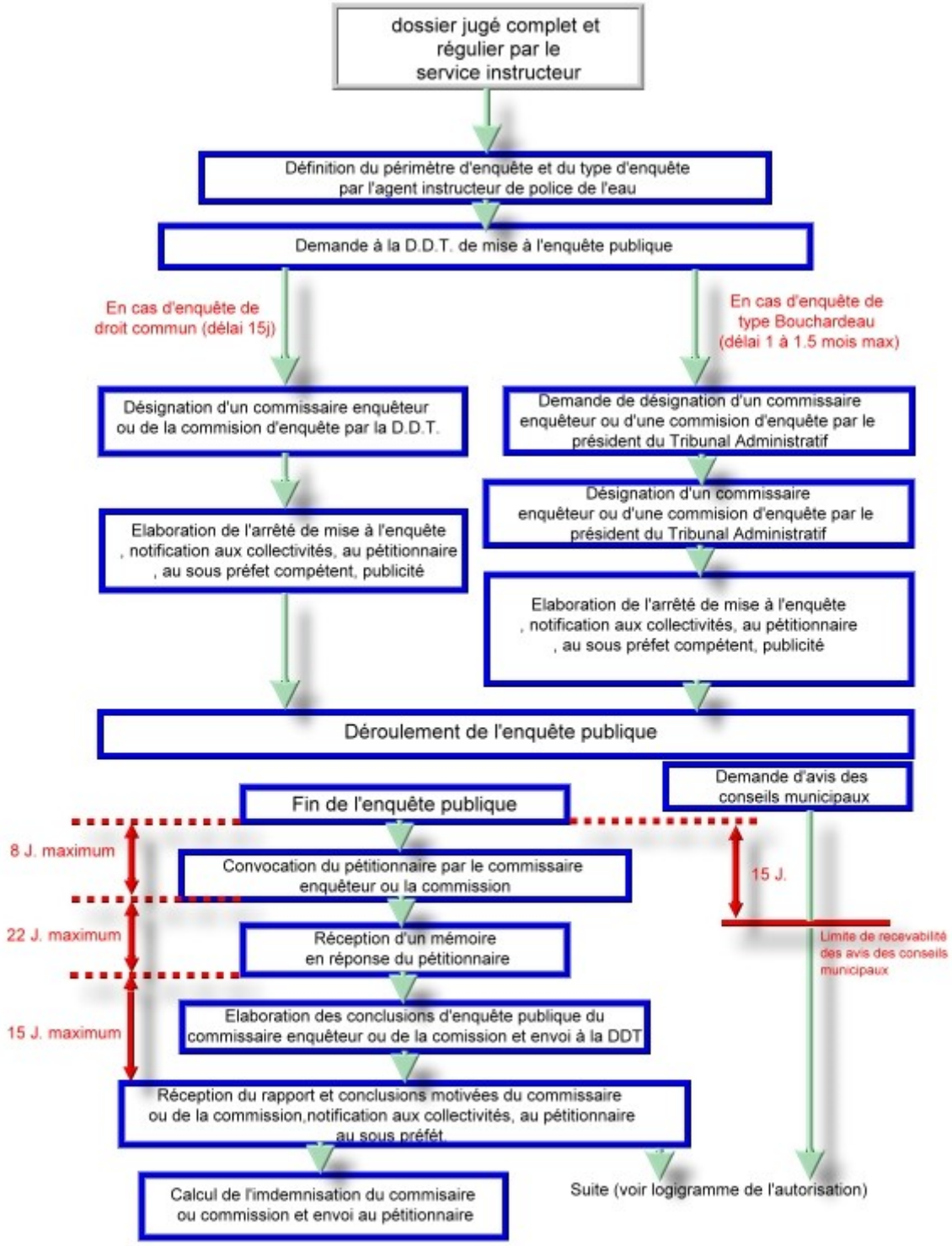
dossier jugé complet et régulier par le service instructeur
Définition du périmètre d'enquête et du type d'enquête par l'agent instructeur de police de l'eau
Demande à la D.D.T. de mise à l'enquête publique
En cas d'enquête de droit commun (délai 15j)
En cas d'enquête de type Bouchardeau (délai 1 à 1.5 mois max)
Désignation d'un commissaire enquêteur ou de la commision d'enquête par la D.D.T.
Demande de désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commision d'enquête par le président du Tribunal Administratif
Désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commision d'enquête par le président du Tribunal Administratif
Elaboration de l'arrêté de mise à l'enquête , notification aux collectivités, au pétitionnaire , au sous préfet compétent, publicité
Elaboration de l'arrêté de mise à l'enquête , notification aux collectivités, au pétitionnaire , au sous préfet compétent, publicité
Déroulement de l'enquête publique
Demande d'avis des conseils municipaux
Fin de l'enquête publique
8 J. maximum
Convocation du pétitionnaire par le commissaire enquêteur ou la commission
15 J.
22 J. maximum
Réception d'un mémoire en réponse du pétitionnaire
Limite de recevabilité des avis des conseils municipaux
15 J. maximum
Elaboration des conclusions d'enquête publique du commissaire enquêteur ou de la comission et envoi à la DDT
Réception du rapport et conclusions motivées du commissaire ou de la commission,notification aux collectivités, au pétitionnaire au sous préfet
Calcul de l'imdemnisation du commisaire ou commission et envoi au pétitionnaire
Suite (voir logigramme de l'autorisation)